

À qui s'adresse l'assurance vie avec participation?

À L'USAGE EXCLUSIF
DES CONSEILLERS

Afin de vous outiller adéquatement pour répondre aux besoins des membres/clients aisés, Desjardins Assurances offre deux différents produits d'assurance vie entière avec participation : Patrimoine bonifié et Croissance accélérée. En plus de générer des rendements solides et stables, ces deux produits d'assurance permanente sont idéals pour les membres/clients désirant une tranquillité d'esprit puisqu'ils procurent des valeurs garanties; le montant payable au décès, les valeurs de rachat et les primes.

	PATRIMOINE BONIFIÉ	CROISSANCE ACCÉLÉRÉE
Âge cible	Enfant : 0 à 17 ans Adulte : 35 à 60 ans	Adulte : 45 à 65 ans
Profil	<p>Client aisé ou préaisé, comme un parent, un grand-parent ou un professionnel au début de sa carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cherchant une assurance vie entière permanente offrant des options souples et garanties; • disposant de liquidités non nécessaires pour maintenir son rythme de vie. 	<p>Client aisé ou fortuné, y compris un propriétaire d'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cherchant une assurance vie entière permanente offrant des options souples et garanties; • disposant de liquidités non nécessaires pour maintenir son rythme de vie.
Besoins	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser la valeur de son patrimoine. • Planifier sa succession et couvrir sa facture fiscale au décès. • Établir des bases financières solides pour ses enfants ou petits-enfants, et garantir ainsi leur assurabilité. • Accéder à des liquidités de son vivant pour des besoins à long terme au moyen d'une avance sur contrat ou d'un retrait (peut entraîner un gain imposable). • Planifier un don de bienfaisance. • Bénéficier d'une protection qui augmente au rythme de l'inflation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder à des liquidités élevées durant les 10 à 15 premières années de son contrat pour satisfaire des besoins à moyen terme. • Augmenter son revenu de retraite au moyen d'une avance sur contrat ou d'un retrait (peut entraîner un gain imposable). • Diversifier ses actifs tout en comblant un besoin d'assurance vie. • Planifier sa succession et couvrir sa facture fiscale au décès. • Bénéficier d'une protection qui augmente au rythme de l'inflation.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

Options de participation

L'assurance vie avec participation de Desjardins Assurances propose cinq options de participation :

	Bonifications d'assurance libérée (BAL)	Supplément d'assurance	Réduction de la prime annuelle	Remise en argent	Participations en dépôt
Description	<ul style="list-style-type: none"> Les participations accordées sont utilisées pour acheter des BAL (un montant additionnel d'assurance vie permanente à prime unique). Les BAL augmentent le montant payable au décès et génèrent des valeurs de rachat non garanties. 	<ul style="list-style-type: none"> Les participations accordées sont utilisées pour acheter un supplément d'assurance combinant une assurance T1 et des BAL. Choix d'une garantie de 10 ans ou à vie sur le montant du supplément. 	<ul style="list-style-type: none"> Les participations accordées servent à réduire la prime annuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Les participations accordées sont payées annuellement sous forme de chèques. Les participations peuvent être imposables. 	<ul style="list-style-type: none"> Les participations accordées s'accumulent dans un compte d'épargne avec intérêt chez Desjardins Assurances. Les participations et les intérêts gagnés peuvent être imposables.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> Montant d'assurance vie croissant sans devoir payer une prime plus élevée ni fournir de nouvelles preuves d'assurabilité. Maximisation des valeurs de rachat. Possibilité d'accélérer l'entrée en vigueur du paiement abrégé. Valeurs du contrat croissant à l'abri de l'impôt. 	<ul style="list-style-type: none"> Permet de souscrire un montant d'assurance dont la prime est moins élevée en raison de la T1. Montant d'assurance vie fixe au début du contrat et croissant après une certaine période. Valeurs du contrat croissant à l'abri de l'impôt. 	<ul style="list-style-type: none"> Montant d'assurance fixe et garanti. Prime moins élevée. Participations non imposables 	<ul style="list-style-type: none"> Montant d'assurance fixe et garanti. Revenu récurrent. Accès instantané au montant des participations accordées. 	<ul style="list-style-type: none"> Montant d'assurance fixe et garanti. Accumulation des participations dans un compte d'épargne avec intérêt. Accès aux participations du compte en tout temps.